



DELIBERATION

Objet : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Le 3 février 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Leihla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Carl INCORVAIA.

Absent : Monsieur Ferat AKBAL.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 13 janvier 2025, transmis par mail, Madame Catherine SORGI a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Il indique que Monsieur le Préfet de la Loire a été informé de cette démission, en application des dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 270 du code électoral, les suivants de liste, Madame Carole Relave, Monsieur Manuel TINOCO, Madame Marie Pascale NIEHAUS ont été informés successivement de leur nouveau statut de conseiller municipal d'Andrézieux-Bouthéon et ont fait connaître leur volonté de ne pas siéger au Conseil Municipal.

Il annonce que Monsieur Ferat AKBAL, suivant de liste, a indiqué par mail, reçu en mairie le 21 janvier 2025, qu'il acceptait le mandat de Conseiller Municipal.

Il précise qu'il convient à présent de procéder à l'installation de ce nouveau Conseiller Municipal. Puis, le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Ferat AKBAL, en qualité de Conseiller Municipal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 4 février 2025

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

